

07 OCT 2020

LETTRE – CIRCULAIRE

Le Ministre de la Santé Publique

A

- Tout Pharmacien Responsable d'Etablissement Pharmaceutique de vente en gros ;
- Tout Pharmacien d'Officine ;
- Tout Pharmacien Hospitalier.

Objet: Baisse volontaire du
prix grossiste hors taxe

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les **Laboratoires CIEL PHARMA PRIVATE LIMITED** ont procédé à la révision à la baisse de Prix Grossiste Hors Taxe de leur spécialité de la manière suivante :

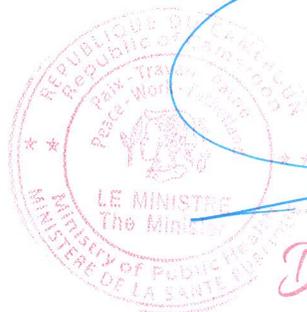
N°	Designation	Ancien PGHT	Nouveau PGHT	% de Baisse
1	CIELSUNATE 120mg poudre pour usage parentéral ampoule B/1	1.509 FCFA	1.115 FCFA	26,11 %

Vous voudrez bien noter que cette baisse devra être répercutée immédiatement au public.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Ampliation :

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- Tout IGSP
- DPML
- DRSP (10)
- SYNAPOC
- Ordre des Médecins/ Ordre des Pharmaciens
- CHRONO / ARCHIVES.-



Dr. Manaouda Malachie